

Paris le 12 novembre 2014

**Académie de PARIS**  
**Circonscription 20A Télégraphe**

**ECOLE ELEMENTAIRE**

**103 Avenue Gambetta**

**75020 PARIS**

Tél : 01.46.36.12.86

Fax : 01.83 98 08 48

Courrier électronique / e-mail : [ce.0751111A@ac-paris.fr](mailto:ce.0751111A@ac-paris.fr)

**Mme JALLAGEAS**

**Directrice**

## **Procès-verbal du conseil d'école du 06 novembre 2014**

**Le Conseil d'école a débuté à 18h00 sous la présidence de Mme Jallageas, directrice de l'école.**

Etaient présents :

- . Les enseignants de l'école
- . PVP : Mme Fizet (PVP EPS), Mme Moreau (PVP Arts visuels)
- . Les représentants des parents d'élèves élus : Mmes Brugnion, Davis, Del Greco, Ghristi, Guinoiseau, Juge-Briton, Pinelli, Thiry, Thomas, Varini, Ms Aubailly, Bourdon, Sadli,
- . Mr GASSAMA, représentant de la Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, adjoint au maire chargé de la propreté et des relations internationales.
- . Mr BUSSY, représentant le Maire de Paris

Etaient excusés :

- . Mmes Prampart (PVP Arts visuels), M. Boutet (PVP Musique)
- . Les membres du RASED
- . Docteur Cavenel
- . DDEN : M. Bourgeois

Secrétaire de séance : M. Duval

Invité : M. DANIEL : Responsable éducatif ville

**Les points suivants de l'ordre du jour ont été abordés :**

## **I. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves**

579 parents inscrits

286 votants (dont 18 votes blancs ou nuls) soit 49,4% du nombre d'inscrits. L'année dernière 46,5% pour le même nombre d'inscrits.

268 votes exprimés

Une seule liste s'est présentée : Collectif 103 Gambetta, non affiliée à une association de parents d'élèves qui totalise les 14 sièges à pourvoir.

La présidence est assurée par M. AUBAILLY.

## **II. Bilan de rentrée : structure et effectifs**

L'école est composée de 14 classes ordinaires.

CPA Mme Thomas 27 élèves

CPB Mme Auger- Le Guen 25 élèves

CPC Mme Verba 25 élèves

CE1A Mme Amoyel 24 élèves

CE1B Mme Virzi 25 élèves

CE1C Mmes Duriez et Mahalin 24 élèves

CE2A Mme Lannier 25 élèves

CE2B Mme Vequaud 24 élèves

CE2C Mme Libmann 24 élèves

CM1A Mmes Braouezec et Ligé 30 élèves

CM1B Mme Liger 29 élèves

CM1/CM2 Mme Pequignot 23 élèves (14 CM1/9 CM2)

CM2A : Mr Duval 28 élèves

CM2B : Mme Geronimi 28 élèves

L'effectif actuel est de 361 élèves soit 9 élèves de plus que celui prévu en juin dernier (352). L'effectif était de 369 élèves au 2 septembre soit 17 élèves de plus que celui prévu en juin. Cet écart de prévision provient d'affectations non prévues du jardin d'enfants et du 99 Pelleport. Le nombre d'inscrits actuellement est le même que celui constaté à la même période l'année dernière. Les prévisions pour la rentrée 2015 font apparaître un surcroît d'inscriptions en CP (88 élèves) et un effectif total de 384 élèves. L'ouverture de la 15<sup>ème</sup> classe est posée puisqu'elle est effective à 392 élèves.

L'école dispose d'un réseau d'aide qui intervient auprès des élèves en difficulté sur la demande des enseignants au cycle 2 (CP et CE1) et sur un groupe d'élèves au CE2. Ce réseau d'aides spécialisées est composé d'une psychologue scolaire, Mme Lefevre qui remplace Mme Pommereau et d'une maîtresse de classe d'adaptation, Mme Vuylsteke.

Le médecin scolaire est toujours Mme Cavenel présente le lundi tous les 15 jours.

L'assistante sociale est Mme Bignon.

Cinq PVP (Professeurs de la ville de Paris) interviennent auprès des élèves.

Mme Fizet et Mme Sadler en EPS, M. Boutet en éducation musicale et Mmes Prampart et Moreau en Arts visuels.

## **III. Le règlement intérieur de l'école:**

Le règlement intérieur est présenté, lu et commenté. Il n'a pas été modifié si ce n'est des précisions sur les jeux autorisés à l'école : 10 billes et 10 cartes uniquement mises dans un sac ou une sacoche. Les albums sont interdits et seront confisqués. Insistance dans le règlement intérieur sur le fait que les parents ne doivent ni pénétrer dans le préau ni monter dans les étages sans y avoir été

autorisés et sur le respect de la ponctualité des élèves le matin. Les portes de l'école seront fermées à 8h30 précises.

La Charte de fonctionnement sera écrite avec les élèves lors du prochain conseil des délégués qui se tiendra le Vendredi 21 novembre à 12h15. Le règlement intérieur sera discuté dans chacune des classes.

### **Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.**

#### **IV. Fonctionnement pédagogique et réseau d'aides : nouveau projet d'école, actions du projet d'école, aide personnalisée, interventions du réseau d'aide :**

**Nouveau projet d'école 2012/2015** : 3 axes définis l'année dernière :

- Mieux vivre ensemble en lien avec le périscolaire.
- La prise en compte de la diversité des élèves et de leurs difficultés.
- Améliorer la cohérence et la complémentarité des apprentissages : mise en commun d'outils qui suivront l'élève du CP au CM2 tels qu'un cahier de sciences ou un cahier d'Histoire de l'art mais également mise en place de projet dans les classes et au sein de l'école pour fédérer les élèves autour d'un projet commun et mettre en perspective la transversalité des apprentissages.

-

Pour atteindre les objectifs, des actions déjà mises en place l'année dernière seront reconduites :

- Le journal scolaire : 3 journaux seront édités, un par trimestre. Toutes les classes travaillent sur ce projet y compris le centre de loisirs et l'atelier informatique en ARE. Nous avons toujours le même problème pour l'impression. Une demande de subvention auprès de la mairie sera effectuée pour l'impression du 3<sup>ème</sup> journal (demande faite en janvier). Les parents se proposent d'imprimer le 1<sup>er</sup> journal qui paraîtra avant les vacances de Noël.
- Le spectacle musical : Nous ne ferons pas de spectacle musical commun en fin d'année. Mais nous préparons un spectacle musical (une chorale) pour décembre qui aura lieu à la salle des fêtes de la mairie le lundi 15 décembre. Trois spectacles seront présentés pour répartir les 14 classes. Chaque spectacle durera 30 minutes. Les explications parviendront dans les cahiers de correspondance prochainement.
- Le conseil des délégués : Des délégués ont été élus dans chacune des classes. Ils siègeront en conseil de délégués deux fois par trimestre. Lors du premier conseil, la charte de fonctionnement de l'école sera élaborée. Ces conseils seront préparés en amont dans chacune des classes. Un compte-rendu sera effectué par les délégués dans chacune des classes afin que tous les élèves soient informés des décisions prises lors des conseils et des réponses apportées aux questions soulevées.
- Des groupes de besoin en lecture en CP et CE1 : Ces groupes n'ont pas pu être mis en place l'année dernière. Ils le seront cette année avant les vacances de Noël pour le CE1. Pour le CP, nous verrons au 2<sup>ème</sup> trimestre la pertinence de mettre en place ces groupes de lecture. Il s'agit de regrouper les élèves des trois classes par niveau de lecture afin de travailler plus finement avec les élèves en difficulté. Six adultes prendront en charge ces groupes de lecture, à raison d'une heure par semaine, le lundi de 10h30 à 11h30 : les 3 enseignantes, la directrice, la maître E et l'aide à la direction.
- Le temps d'APC : Ce temps est exclusivement consacré à l'aide personnalisée le mardi et le vendredi de 11h30 à 12h.
- Les défis maths dans toutes les classes : permet d'aborder la résolution de problèmes autrement. Défi entre les classes d'un même niveau qui stimule les élèves.

- Le parcours littéraire dans toutes les classes : 4 livres ou albums étudiés en classe. Un jeu sur un livre sera conçu dans chacune des classes et des échanges auront lieu entre deux classes. Une affiche sera produite dans chacune des classes.
- Ecole et Cinéma : Toutes les classes ont demandé à participer au dispositif. 7 classes ont été retenues : 3 CE2, CM1B, les 2 CM2 et la classe de CPB. Projet cinéma dans les classes de CM2B et CE2B.
- Partenariat avec la police : Toutes les classes ont bénéficié en septembre d'une animation sur la sécurité routière, le permis vélo en CM1 et CM2 et le permis piéton au CE2. Une intervention sur le racket aura lieu dans les classes de CM2.
- Demande de classe à Paris : pas de réponse pour le moment. Trois classes ont demandé des classes à Paris, le CE1A, le CE1B et le CE2B.
- Demande de classe de découverte : Pas de réponse pour le moment. Deux classes ont demandé à bénéficier de classe de découverte, le CM1B et le CM1/CM2.
- D'autres projets ont lieu dans chacune des classes en lien avec les arts visuels, les sorties pédagogiques...

En ce qui concerne les sorties, la CASPE connaît actuellement, un problème de budget quant au nombre de tickets de transport qu'elle peut mettre à disposition des écoles et ce jusqu'à décembre. Certaines sorties déjà programmées risquent d'être remises en cause. L'école financera le budget de transport de certaines sorties mais ne pourra pas toutes les financer. C'est pourquoi, certaines classes seront contraintes de demander aux parents de financer ou de donner à leur enfant deux tickets de transport si la CASPE n'alloue pas à l'école son quota de tickets.

## **Les autres enseignements**

### 1. L'enseignement des langues.

Toutes les classes du CP au CM2 bénéficient d'une initiation ou d'un enseignement des langues en anglais.

Une assistante d'éducation est présente encore cette année 6 heures par semaine et travaille en collaboration avec les enseignants notamment autour de groupes de discussion. Elle intervient au cycle 3 actuellement. Elle interviendra dans les classes de cycle 2 au second trimestre, puis de nouveau au cycle 3 jusqu'au mois d'avril.

### 2. L'enseignement de la natation.

L'enseignement de la natation est un enseignement obligatoire, sauf certificat médical vérifié par le médecin scolaire. Comme l'année précédente, les élèves de toutes les classes (sauf les CM2 nageurs) profiteront d'un enseignement de la natation par trimestre. La plage horaire attribuée à chaque classe est de 45 minutes. Malheureusement, cet enseignement a commencé aujourd'hui puisque la piscine Georges Vallerey était fermée pour travaux depuis la rentrée. Au premier trimestre, ce sont les trois classes de CE1 et la classe de CM1/CM2 qui se rendent à la piscine. 6 séances ont donc été annulées. Pour l'instant, il n'y a pas de modification des dates trimestrielles qui permettrait de rattraper les séances perdues. L'école n'a pas la possibilité de modifier ces dates qui sont fixées par l'Inspection Académique. Au deuxième trimestre, ce sont les classes de CP et la classe de CM1A qui se rendront à la piscine. Au troisième trimestre, ce sont les trois classes de CE2 et le CM1B qui se rendront à la piscine. Les élèves de CM2 non nageurs se rendent à la piscine avec les classes de CM1. Nous avons cette année 15 élèves sous les compétences attendues. Cette année, les tests ont été passés à la piscine Nakache où les maîtres nageurs se sont révélés plus exigeants que ceux de la piscine Vallerey.

### 3. Le projet EPS

Elaboration d'un livret de compétences en EPS qui suit l'élève du CP au CM2. Ce livret sous forme de lutin permet à l'élève de voir sa progression. Un code couleur est mis en place pour l'évaluation (plus de notes). Les progressions par trimestre sont incluses dans ce lutin. Il sera remis avec le livret scolaire à chaque fin de trimestre. Il doit être lu et signé par les parents au même titre que le livret scolaire.

Projet « Formation aux premiers secours » : Cette formation qui s'adressait aux élèves de CE2 ne pourra pas être mise en place cette année puisque Mme Fizez a perdu ses heures d'ateliers consacrées à cette formation. Il faudrait que cette formation qui dure 6 semaines soit imputée sur les heures d'EPS. Deux ateliers d'ARE sont consacrés à cette formation aux premiers secours, un le mardi et un le vendredi.

### 4. La prise en charge des élèves en difficulté.

L'APC dont nous avons parlé remplace l'aide personnalisée. Les élèves sont pris en charge par les enseignants sur le temps d'interclasse du midi par petits groupes afin de remédier à des difficultés ponctuelles et à des notions mal acquises. Si l'aide personnalisée est suffisante pour certains élèves, d'autres relèvent de l'aide spécialisée et sont pris en charge par le réseau d'aides spécialisées (RASED).

Le réseau d'aide intervient auprès des élèves sur la demande des enseignants pour remédier aux difficultés scolaires sur le temps scolaire. Ce réseau d'aide intervient sur plusieurs écoles et sa présence à l'école Gambetta est limitée (4 heures par semaine).

De ce fait, tous les élèves qui devraient bénéficier d'une aide spécialisée ne sont pas pris en charge, notamment au cycle 3 où le réseau n'intervient qu'auprès des élèves de CE2. Actuellement, la maîtresse E intervient auprès de 6 élèves de CP, 9 élèves de CE1 et 4 élèves de CE2.

L'intervention du RASED se fait en coordination avec l'enseignant. Cette aide n'est pas soumise à l'autorisation des parents.

Un PPRE (Projet personnel de réussite éducative) peut être mis en place pour certains élèves afin de préciser les difficultés rencontrées, les objectifs à atteindre, les aides apportées et les actions mises en place. Il est alors signé par toutes les parties en présence y compris les parents.

## V. Coopérative scolaire

La coopérative est affiliée à l'OCCE. Le bilan financier de l'année 2013/2014 a été présenté (voir tableau joint). Le solde bénéficiaire est de 6861,28 euros.

Les dons des parents d'élèves se sont élevés à 16084 euros.

Les dépenses depuis le début de l'année : la cotisation à l'OCCE pour 695 euros, l'assurance scolaire pour 115 euros, l'abonnement à des magazines pour 623 euros, l'achat de ballons pour 228 euros. Le solde de la coopérative est actuellement de 5500 euros en sachant que les coopératives de classe reversent 10% du montant des dons des parents qu'elles reçoivent.

La coopérative d'école est essentiellement alimentée par les photos scolaires (bénéfice de 2675 euros l'année dernière) et la kermesse de fin d'année (bénéfice de 2500 euros).

Le bureau gérant la coopérative scolaire est constitué comme suit :

Mme Jallageas Présidente / Mme Geronimi Mandataire / Mme Virzi Secrétaire

## VI. Sécurité :

Le PPMS (Plan particulier de mise en sûreté) est présenté au conseil. Ce plan a pour but de mettre en place un dispositif d'évacuation ou de confinement face à un risque majeur. Le risque majeur pour l'école est l'explosion de gaz puisque l'école est chauffée au gaz. La proximité de l'hôpital

Tenon fait également courir un risque biologique, chimique et radiologique. Le PPMS est renouvelé tous les ans.

Il est connu des enseignants, des animateurs de cantine, des agents de service, du REV et des animateurs du temps d'ARE. Chacun a un rôle particulier. Une simulation sera effectuée cette année avant les vacances de Noël.

Le registre de sécurité : il est consultable par tous et prévaut lors d'un incendie. Trois alertes incendie sont effectuées dans l'année.

## **VII. Activités et prestations municipales : Aménagement des rythmes scolaires et temps périscolaire, restauration scolaire, études, ateliers bleus :**

### **1. ARE**

Mr Daniel, Responsable Educatif Ville présente le temps d'ARE. 21 ateliers le mardi et le vendredi de 15h à 16h30. 10 ateliers pour le cycle 2 et 11 ateliers pour le cycle 3.

Points positifs : prise en compte et compréhension des ateliers par les élèves satisfaits à plus de 90%. 320 élèves fréquentent le temps d'ARE le mardi, 290 le vendredi. 85% des élèves ont obtenu leur premier choix d'atelier. Les 15% « d'insatisfaits » seront prioritaires au second trimestre.

La priorité en ce début d'année a été donnée à la sécurité des élèves. Il n'y a plus de problèmes de remplacement qui surchargeait les ateliers. M. Daniel va pouvoir maintenant s'atteler à la qualité pédagogique des ateliers. Tous les intervenants ont élaboré des projets. Les ateliers fonctionnent bien excepté deux ateliers pris en charge par deux associations. L'équipe est constituée de 10 animateurs ville de Paris, d'une AVS présents également sur le temps de cantine. 6 entre eux sont aussi des animateurs le mercredi du centre de loisirs. Cette continuité est un atout puisqu'elle permet des rencontres plus fréquentes afin de mettre en place des projets de qualité. 11 animateurs ont demandé une formation, 10 l'ont obtenue.

Point négatif : la communication avec les familles. Il est difficile de photocopier tous les projets pédagogiques. M. Daniel va demander l'autorisation de communiquer les projets sur le blog des parents d'élèves. Si cela s'avère impossible, il communiquera via le blog du centre de loisirs. Le cahier de liaison ARE/école fonctionne bien pour ce qui est des absences, des changements, des inscriptions non prévues. Les parents d'élèves tiennent à exprimer leur satisfaction et remercie M. Daniel pour la qualité de son travail et de son engagement.

En ce qui concerne le centre de loisirs, 60 élèves fréquentent ce temps du mercredi après-midi. Le projet du centre de loisirs se veut un projet ludique, ouvert sur l'extérieur. Les élèves fréquentent le centre de ressources. Les élèves travaillent autour des cuisines du monde, des ateliers de récupération, d'ateliers d'arts.... Il s'agit avant tout de développer l'initiative et de fédérer un maximum d'élèves.

### **2. La restauration scolaire**

340 demi-pensionnaires en moyenne déjeunent à l'école cette année. (moins que l'année dernière)

14 animateurs encadrent ce temps périscolaire + 2 AVS. La restauration fonctionne en self-service. Les parents font état de repas froids qui seraient servis à la cantine. M Daniel explique que les repas sont chauffés en continu. Des relevés de température sont effectués au début et à la fin du service afin de vérifier la température des plats. Aucun dysfonctionnement n'a été signalé. Une explication avancée : les élèves discutent beaucoup et le plat se refroidit très vite. Ce sont particulièrement les bâtonnets de poisson qui effectivement posent problème et sont souvent froids à l'intérieur. Il se peut que la chauffe soit insuffisante. Ce problème sera remonté.

Quant à la surveillance pendant ce temps du midi, chaque animateur dispose d'un planning par tranche d'une demi-heure. Tous les points sensibles sont surveillés dans le réfectoire comme dans la cour de récréation. En ce qui concerne les récréations du matin et de l'après-midi, Mme Jallageas rappelle que 5 adultes surveillent la cour à chaque récréation.

### **VIII. Travaux dans l'école**

La fissure visible au 2<sup>ème</sup> étage fait l'objet de beaucoup d'attention. Cette fissure nécessitera des travaux sur l'école. Des travaux de rénovation auront lieu pendant les grandes vacances comme les plafonds, les portes coupe-feu, le système de sécurité incendie.

### **IX. Questions diverses des parents**

La question des devoirs est posée. Mme Jallageas rappelle que les devoirs écrits sont interdits et que seules les leçons doivent être sues et apprises. Certains enseignants programment des leçons ou des mots à apprendre sur la semaine. Pour certains parents, notamment en CE1, les devoirs ne sont pas bien compris et ils ne savent pas toujours si les leçons ou les mots sont à apprendre pour le lendemain ou s'ils sont étalés sur la semaine. Il conviendra pour les enseignants de bien expliciter par écrit ce qui est attendu en termes de leçons à apprendre chaque soir sur le cahier de devoirs ou sur le cahier de texte.

Les parents proposent de constituer un groupe de travail pour réfléchir à une évolution de la kermesse dans la forme et dans le contenu pour répondre à une demande faite l'année dernière par l'équipe enseignante.

Date du prochain conseil d'école : Mardi 10 février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

L.JALLAGEAS  
Directrice

O. DUVAL  
Secrétaire de séance

M. AUBAILLY  
Parent d'élève élu